

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13/09/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/09/2016

**Délibération n° D-2016-326**

**Inscription de chemins de randonnées au Plan Départemental  
des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

**Excusés :**

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Espaces Publics**

**Inscription de chemins de randonnées au Plan  
Départemental des Itinéraires de Promenade et de  
Randonnée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°83.663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ayant confié aux départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), après avis des communes conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 1988, prise en application des articles 56 et 57 de la loi précitée ;

Vu le Code de l'environnement pris en son article L.361-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4 ;

Vu la délibération n°30 du 06 décembre 2010 par laquelle la commission permanente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres a approuvé un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) partiel ;

Vu la délibération municipale du 07 mars 2016 donnant un avis favorable à l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et portant inscription de deux chemins de randonnées : le chemin des pêcheurs ainsi que son prolongement jusqu'à l'arrière du château de Chantemerle et le chemin de Compère ;

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- au regard du projet d'un itinéraire piétonnier passant par les communes de Niort, Sciecq et Echiré, d'inscrire pour la commune de Niort :

- l'itinéraire pédestre de Magné « Sèvre et Légendes » :
  - CH [1] = Chemin de halage [1]
- L'itinéraire pédestre de Niort « Balade souchéenne » :
  - Chemin de Lucé (jusqu'au Chemin des Roches) = [C2]
  - Chemin des Roches = [C3]
  - Chemin d'Arthenay = [C4]
  - Chemin de Puy Garnault = [C5]

- Chemin dit de Puy Garnault = [C6]
- Chemin dit des Marzelles (à partir du Chemin dit de Puy Garnault) = [C7]
- Chemin dit des Chasseurs (jusqu'au Chemin dit des Marzelles) = [C8]
- Chemin des Grippes (jusqu'au Chemin dit des Genêts) = [C9]
- Chemin dit des Genêts = [C10]
- Chemin dit de Chante oiseau = [C11]
- Chemin des Rochettes = [C12]
- Chemin des Roches = [C13]

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

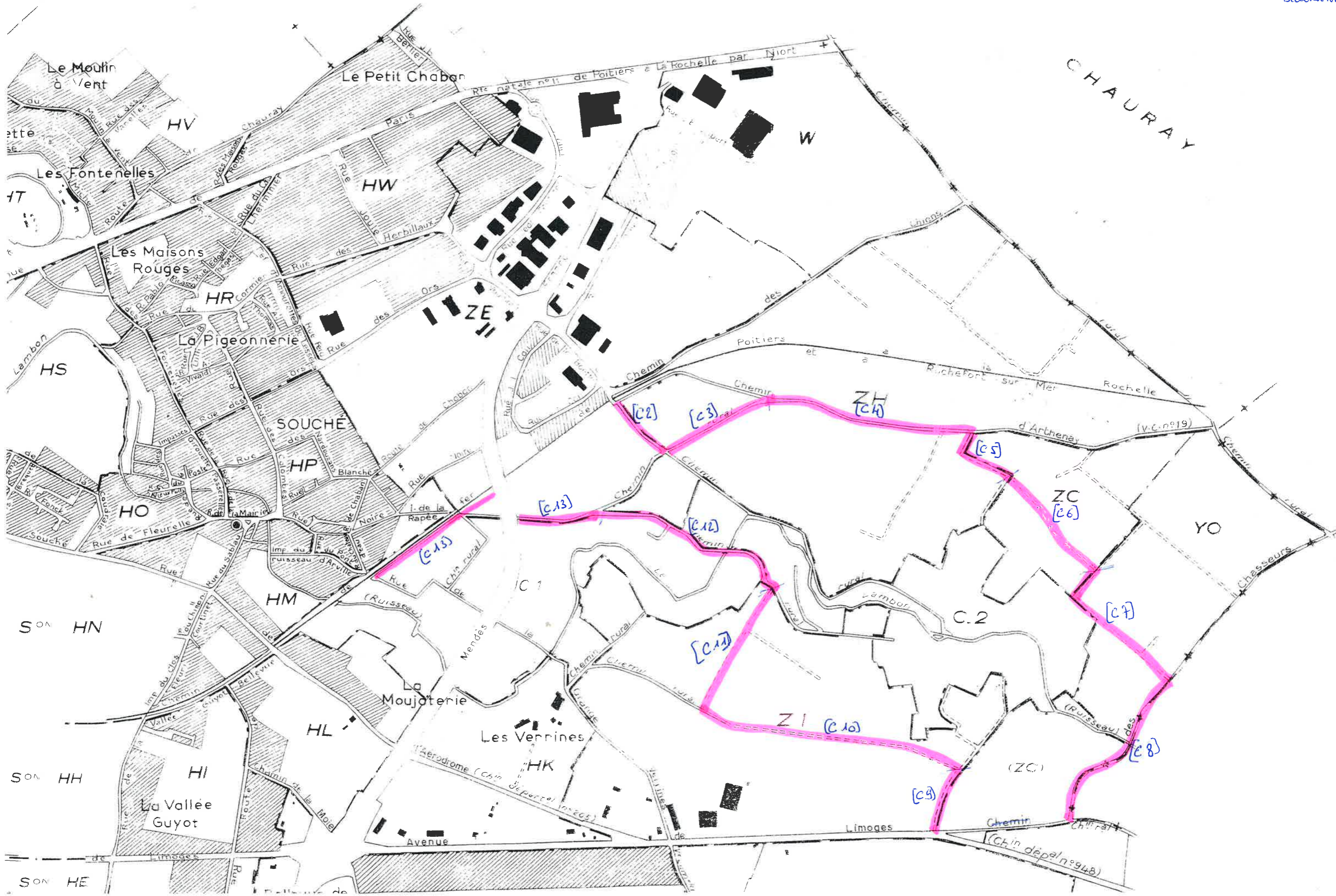
Signé

Michel PAILLEY

S ON ZD

DE

Chemins à inscrire au PDIPR.  
(Itinéraire de nuit = "belade sauchienne")



CHAURAY

W

ZE

ZH [C4]

ZC [C6]

YO

[C13]

[C12]

C.2

[C11]

Z1 [C10]

[C7]

[C8]

[C9]

S ON HN

S ON HH

S ON HE

HL

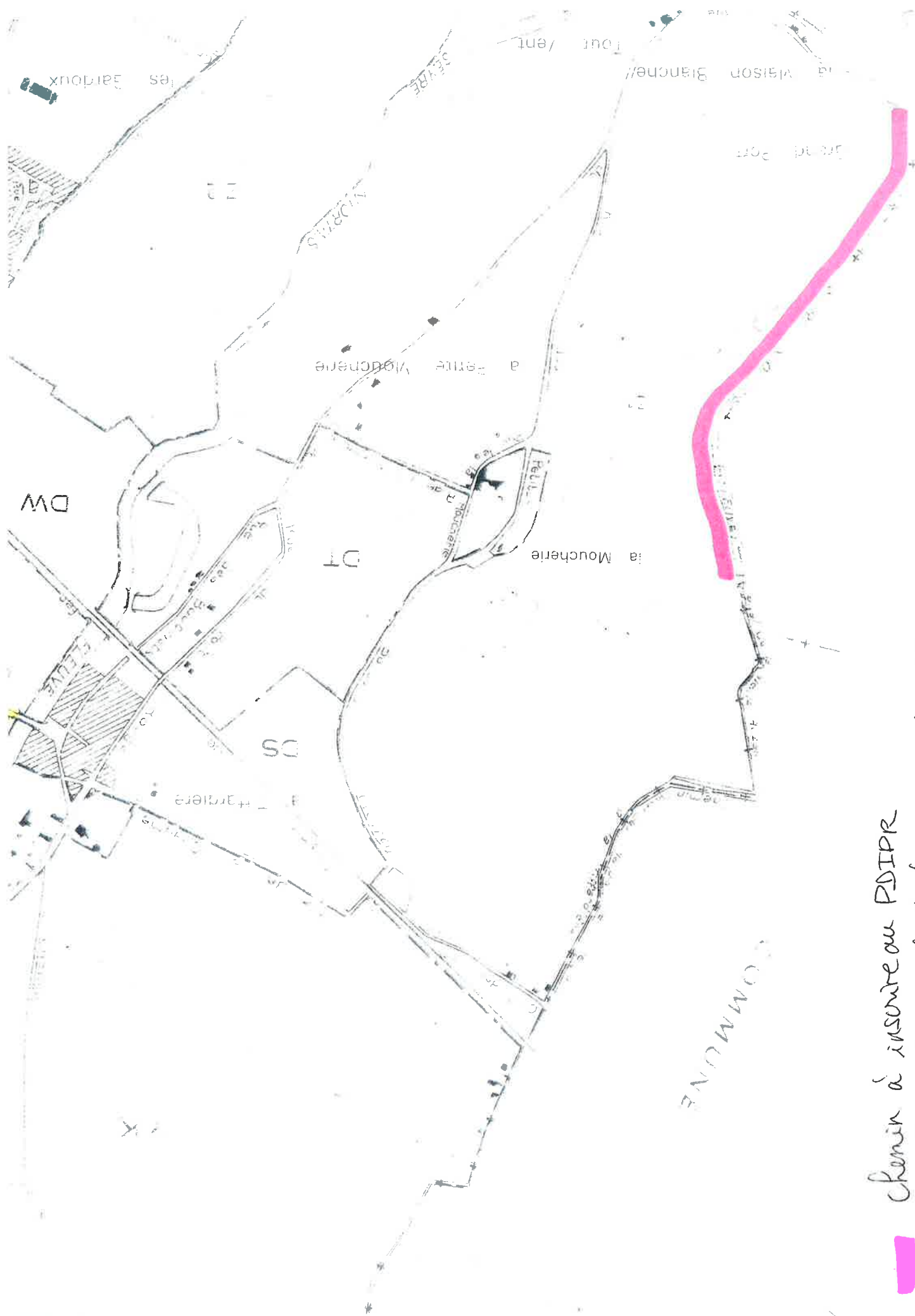
HK

(ZC)

Limoges

Chemin (Chin dépal n°948)

Chemins à inscrire au PDIPR.  
(Itinéraire de nuit = "belade sauchienne")



**—** Chemin à inscrire au PSDIPR  
(Itinéraire de Tagné = "Chemin de halage")

COMMUNE